

CONDITIONS GÉNÉRALES DE VENTE

RELATIVES À DES PRESTATIONS NON CONVENTIONNELLES DE BIEN-ÊTRE

Article 1 – Cadre contractuel

Les présentes conditions générales (ci-après les « Conditions ») encadrent la relation contractuelle entre :

- d'une part, **Madame Marina Delhumeau**, exerçant en entreprise individuelle, immatriculée sous le numéro 939 518 841 000 19, dont l'établissement est sis au 352 Pennaneac'h Sav Héol - 29410 Saint-Thégonnec Loc-Éguiner (ci-après dénommée « le Prestataire ») ;
- et d'autre part, toute personne physique sollicitant les services du Prestataire (ci-après dénommée « le Client »).

Le Prestataire et le Client sont ci-après désignés individuellement une « Partie » et collectivement les « Parties ».

Les présentes Conditions s'appliquent dès la prise de contact du Client avec le Prestataire, qu'elle soit physique, par téléphone, par email ou par tout autre moyen de communication.

Article 2 – Objet et nature des prestations

Le présent contrat a pour finalité de définir les conditions dans lesquelles le Prestataire fournit des prestations de conseil à visée de bien-être, relevant notamment des disciplines suivantes : herboristerie, phytothérapie, gemmothérapie, aromathérapie et naturopathie.

Les activités proposées s'inscrivent dans une approche complémentaire, dite « non conventionnelle », au service de la qualité de vie.

Les prestations fournies peuvent être réalisées en plusieurs étapes et adaptées en fonction des besoins spécifiques du Client, après discussion et accord préalable avec ce dernier.

Les prestations fournies par le Prestataire ne sauraient en aucun cas se substituer à un diagnostic médical ou à un traitement prescrit par un médecin. Le Client est encouragé à consulter un professionnel de santé pour tout problème médical, le médecin étant seul habilité à établir un diagnostic et à prescrire un traitement adapté.

Le Prestataire n'est titulaire d'aucun diplôme d'État dans les domaines susmentionnés. Il a cependant suivi une formation non reconnue officiellement, délivrée par l'École Bretonne d'Herboristerie (programme de deux années, achevé en 2023).

Article 3 – Conditions d'exécution

Les modalités pratiques de réalisation des prestations sont définies d'un commun accord entre les Parties. Celles-ci sont effectuées exclusivement en présentiel.

Aucune prise de rendez-vous ou transaction ne s'effectue en ligne. Pour toute demande d'information ou pour convenir d'un rendez-vous, le Client est invité à prendre contact directement par téléphone ou par courrier électronique, via les coordonnées indiquées sur le site web.

Le Client s'engage à coopérer activement et à fournir l'ensemble des informations nécessaires à la bonne

exécution des prestations (état de santé, antécédents, grossesse, traitements en cours, etc.).

La coopération du Client est essentielle pour garantir le bon déroulement et l'efficacité des prestations. À défaut de coopération ou en cas d'informations erronées ou incomplètes fournies par le Client, la qualité des prestations pourrait en être affectée, sans que le Prestataire ne puisse être tenu responsable de ce résultat.

Article 4 – Prix, facturation et modalités de paiement

Les tarifs des prestations sont librement fixés par le Prestataire, selon leur nature et leur durée. Les prix en vigueur sont consultables sur le site web du Prestataire ou affichés dans ses locaux.

À titre indicatif :

- Première séance : 70 euros TTC pour une durée approximative de 2h;
- Séance de suivi : 50 euros TTC pour une durée approximative de 45mn à 1h.

Des remises peuvent être consenties, notamment sur présentation d'un justificatif en cours de validité pour les étudiants, demandeurs d'emploi et bénéficiaires des minima sociaux.

Le règlement s'effectue selon les modalités suivantes :

- Le paiement est accepté par chèque ou en espèces.
- Une facture est remise au Client dès que la prestation est exécutée, dès lors que son montant excède 25 € TTC. Sur demande, une note est également délivrée pour toute prestation inférieure à ce seuil.
- En cas de retard de paiement, des frais de pénalité peuvent être appliqués à hauteur de [taux d'intérêt] par mois de retard, conformément à la législation en vigueur.

Article 5 – Engagements et responsabilités

Le Prestataire s'engage à apporter le soin nécessaire à l'exécution des prestations convenues. Il n'est tenu que d'une obligation de moyens.

Le Client reconnaît que l'efficacité des conseils reçus dépend également de son implication personnelle et du respect des recommandations qui lui sont transmises.

Le Prestataire ne saurait être tenu pour responsable des dommages directs ou indirects, y compris les dommages corporels, résultant de l'exécution ou de l'inexécution des prestations, sauf en cas de faute lourde ou intentionnelle.

Le Prestataire ne saurait être tenu responsable des conséquences d'un cas de force majeure, tel que défini par la loi, qui empêcherait l'exécution des prestations. Dans ce cas, l'exécution du contrat sera suspendue jusqu'à ce que les circonstances permettent sa reprise.

Le Client est informé que la qualité et l'efficacité des prestations dépendent également de la véracité et de l'exhaustivité des informations qu'il fournit au Prestataire. En cas d'informations incomplètes, erronées ou omises, le Prestataire ne pourra être tenu responsable des conséquences qui en découleraient, y compris des risques potentiels pour la santé ou le bien-être du Client.

En tout état de cause, la responsabilité du Prestataire est limitée, tous dommages directs confondus, à un plafond de 2 000 euros. Cette limitation ne fait pas obstacle aux droits légaux du Client en matière de protection des consommateurs.

Article 6 – Conditions d’annulation

Toute demande d’annulation émanant du Client doit intervenir au minimum 48 heures avant le rendez-vous prévu. À défaut, toute somme versée restera acquise au Prestataire à titre d’indemnité, sauf cas de force majeure.

Le Prestataire se réserve par ailleurs la possibilité d’annuler une prestation si celle-ci s’avère inadaptée ou contre-indiquée à la situation du Client. Dans ce cas, le remboursement se fera au prorata des prestations non réalisées.

Article 7 – Capacité juridique et consentement éclairé

Le Client certifie être âgé de plus de 18 ans et avoir la capacité juridique de contracter. S’il est mineur ou sous protection, la signature du contrat suppose l’autorisation de son représentant légal.

Le Client atteste avoir été pleinement informé sur la nature, les limites et les modalités des prestations proposées, et déclare les accepter en toute connaissance de cause.

Article 8 – Absence de prise en charge par la sécurité sociale

Le Client est expressément informé que les prestations fournies ne donnent lieu à aucun remboursement de la part de la sécurité sociale ou de tout autre organisme public de santé.

Le Client accepte que ces prestations ne sont pas remboursées par les régimes d’assurance maladie, et qu’il doit en assumer intégralement le coût.

Article 9 - Données personnelles et confidentialité

Le Prestataire est amené à recueillir et traiter certaines données personnelles, notamment pour la gestion des rendez-vous, la facturation, ou le bon déroulement des prestations proposées. Ces données sont strictement confidentielles.

Le Prestataire s’engage à garantir la confidentialité des échanges et des informations partagées dans le cadre de la relation professionnelle. Aucun élément communiqué ne sera transmis à un tiers sans le consentement exprès de la personne concernée, sauf en cas d’obligation légale.

Les données personnelles sont traitées conformément à la réglementation en vigueur, notamment le Règlement Général sur la Protection des Données (RGPD). Elles ne sont jamais utilisées à des fins commerciales.

Le Prestataire conserve les données personnelles des Clients après la fin des prestations, principalement à des fins d’archivage et de suivi, dans le respect des délais légaux et réglementaires applicables. Ces informations peuvent être utilisées uniquement dans le cadre de l’accompagnement du Client et pour répondre à toute question ou besoin ultérieur.

Toute personne dispose d’un droit d’accès, de rectification, d’opposition, de limitation du traitement et de suppression de ses données. Toute demande peut être adressée au Prestataire par écrit.

Article 10 – Assurance Responsabilité

Le Prestataire déclare être titulaire d’une assurance en responsabilité civile professionnelle souscrite auprès de [Nom de l’assureur], garantissant les conséquences pécuniaires pouvant résulter de son activité professionnelle,

conformément à la législation en vigueur.

Article 11 – Entrée en vigueur et durée

Les présentes Conditions prennent effet à compter de leur acceptation par le Client, matérialisée soit par signature, soit par validation électronique, soit par accord tacite en cas de confirmation par email.

Le contrat est conclu pour la durée nécessaire à la réalisation des prestations prévues, sans tacite reconduction.

Article 12 – Droit applicable – Juridictions compétentes

Le présent contrat est régi par le droit français.

En cas de litige relatif à l'interprétation, l'exécution ou la validité du présent contrat, les Parties s'engagent à rechercher une solution amiable dans un délai de 30 jours à compter de la notification du litige. À défaut d'accord amiable, le litige sera soumis aux juridictions compétentes. Si le Client est une personne agissant à titre personnel (en tant que consommateur), le tribunal compétent sera celui du lieu de résidence du Client, conformément à la législation applicable. Si le Client agit dans un cadre professionnel, la compétence territoriale sera celle du tribunal du domicile du Prestataire.